

sommaire

- 1 Société La perception de l'ours par les Français et la spécificité du point de vue montagnard
- 3 Terrain Sur la trace des ours dans les Pyrénées
- 5 Dossier Les premiers résultats de l'évaluation du plan ours
- 10 En bref
- 11 Côté Autriche Moyens nécessaires à la conservation des ours



Empreinte Ours

LETTRÉ D'INFORMATION SEMESTRIELLE DE L'ÉTAT SUR LE PROGRAMME DE RESTAURATION ET DE CONSERVATION DE L'OURS BRUN DANS LES PYRÉNÉES

n° 5

Edito

La France abrite des milieux naturels, une faune et une flore exceptionnels, qu'il est urgent de préserver. La conservation de la biodiversité est un engagement fort du gouvernement français, acté par la signature de la Convention de la Diversité Biologique lors du sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992. Dans ce cadre, la France a élaboré une stratégie afin de stopper la perte de la biodiversité d'ici 2010, avec notamment la mise en place de plans de restauration nationaux pour les espèces menacées, dont l'Ours brun.

L'État entend assurer sa responsabilité à l'égard du maintien de la biodiversité en associant les acteurs locaux, porteurs et gestionnaires du patrimoine pyrénéen. Madame Nathalie Kosciusko-Morizet, Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie, a installé à Toulouse le 26 juin 2008 le « groupe national ours dans les Pyrénées ». La mise en place de ce groupe, dans l'esprit du Grenelle de l'Environnement, constitue une première réponse aux demandes de dialogue et de propositions au plus près du terrain unanimement formulées.

Ce groupe doit permettre de poursuivre et d'approfondir la concertation autour de la mise en oeuvre du plan de restauration et de conservation de l'Ours brun dans les Pyrénées françaises. Il effectuera des propositions sur les améliorations à apporter au plan. Je le réunirai dans sa nouvelle composition, élargie pour une plus grande représentativité de tous les partenaires concernés, le 18 décembre 2008.

J'ai la conviction que la qualité et l'ouverture des travaux, que nous allons mener au sein de cette instance, devraient rapidement remporter l'adhésion de ceux qui pour l'instant ont choisi de s'exprimer hors du groupe, en montrant qu'il est possible de rejoindre le dialogue.

Dominique Bur,
préfet de la région Midi-Pyrénées,
préfet coordonnateur du massif des Pyrénées

Société

Evelyne Sanchis,
Direction Régionale
de l'Environnement de Midi-Pyrénées

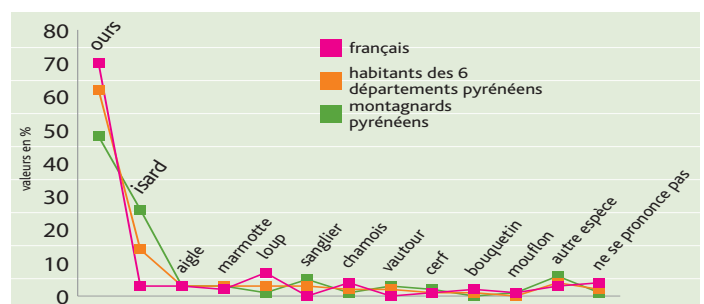
La perception de l'ours par les Français et la spécificité du point de vue montagnard

Un sondage a été réalisé par l'IFOP au sujet de l'ours cet été. Comment les français s'approprient-ils cette espèce ? L'ours est-il toujours l'emblème du territoire pyrénéen ?

Comme cela était prévu dans le plan de restauration et de conservation de l'ours brun dans les Pyrénées françaises 2006-2009, un sondage a été réalisé pour alimenter l'évaluation à mi-parcours du plan. Ce sondage a été effectué au début du mois de juillet auprès d'un échantillon de 1056 personnes, représentatif de la population française, et d'un échantillon de 1805 personnes, représentatif de la population de 6 départements pyrénéens (Ariège, Aude, Haute-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales) dont 900 en zone massif. Les résultats complets sont accessibles sur le site www.ours.ecologie.gouv.fr.

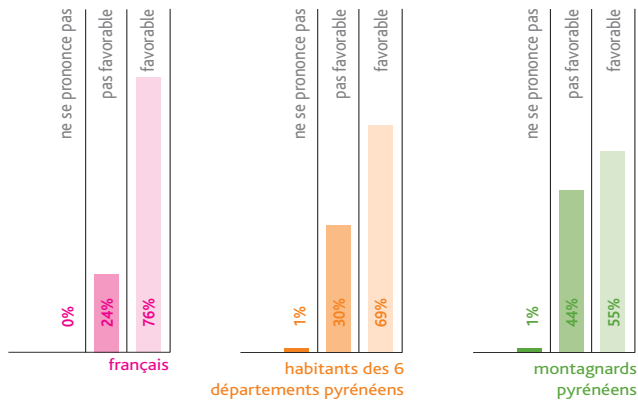
Ce sondage révèle que l'ours est le symbole des Pyrénées, il est l'animal qui représente le mieux ce massif pour l'ensemble des français et l'ensemble des montagnards pyrénéens, c'est-à-dire des habitants de la zone massif des Pyrénées. Il précède nettement l'isard, qui arrive en numéro 2. Seule nuance dans ce palmarès, pour les montagnards ariégeois, il est devancé par l'isard.

Quelle est l'espèce animale sauvage qui symbolise pour vous le mieux les Pyrénées ?





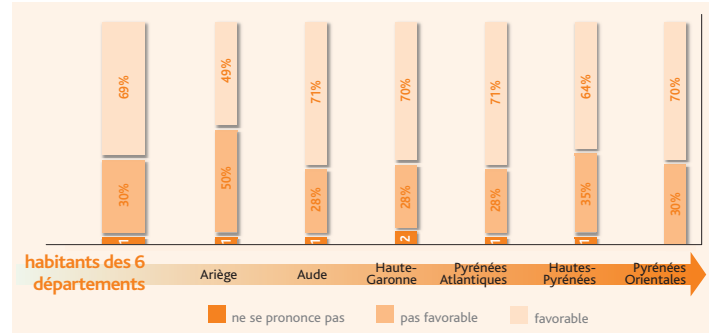
Vous personnellement, êtes-vous favorable ou opposé au maintien d'une population d'ours dans les Pyrénées ?



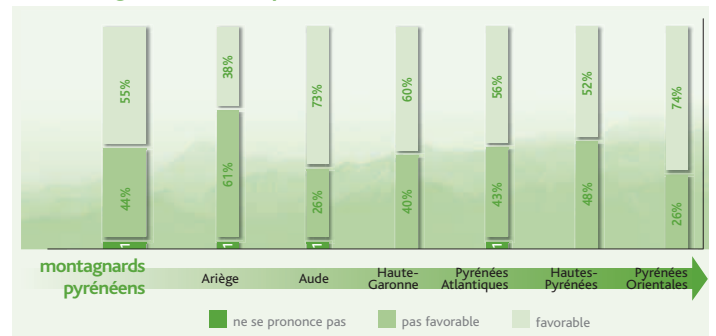
La présence de l'ours est pour la région un véritable atout touristique pour une majorité de Français (54 %) et d'habitants des départements des Pyrénées (53%). Pourtant les montagnards se montrent plus sceptiques. Près de 4 personnes sur 10 vivant dans une zone de massif considèrent que cette présence de l'ours ne constitue pas du tout un avantage pour leur région.

L'adhésion au maintien d'une population d'ours dans les Pyrénées est largement majoritaire parmi les Français (76%) et les habitants des départements Pyrénéens (69%). Au sein des montagnards, cette adhésion est également majoritaire mais se révèle plus contrastée avec une opposition affirmée sur les massifs ariégeois (61%).

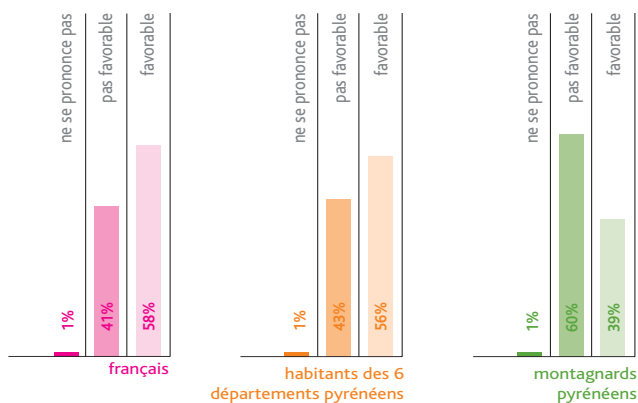
les habitants des 6 départements



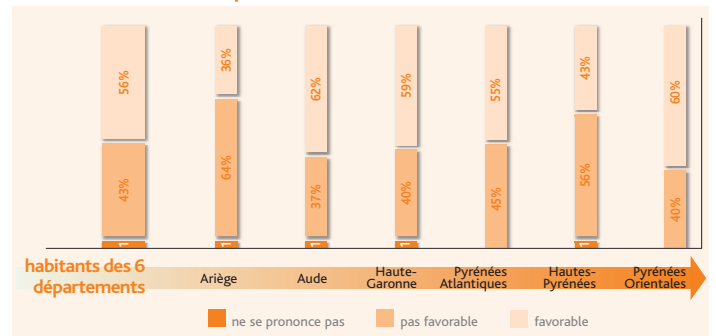
les montagnards des 6 départements



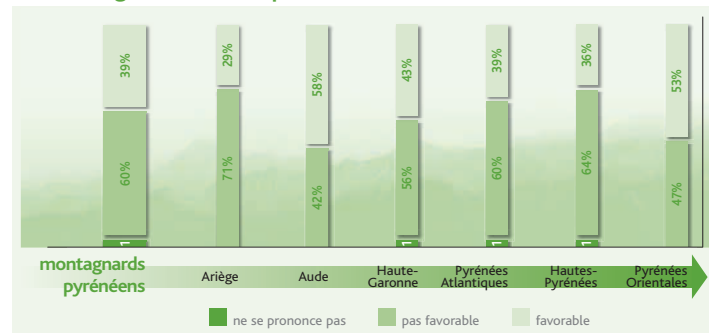
Si la vingtaine d'ours présente actuellement dans les Pyrénées est insuffisante pour assurer la survie de l'espèce, vous personnellement, êtes-vous favorable ou opposé à l'introduction d'ours supplémentaires dans les Pyrénées ?



les habitants des 6 départements



les montagnards des 6 départements



Si une majorité de Français et d'habitants des départements des Pyrénées se déclare favorable à l'introduction d'ours supplémentaires nécessaire à la survie de la population, les montagnards directement concernés (de par leur proximité géographique avec l'animal) se révèlent moins enthousiastes : 60% y sont en effet opposés. Seuls les montagnards de l'Aude et des Pyrénées-Orientales demeurent favorables à des lâchers d'ours complémentaires.

Il faut noter que le nombre d'ours vivant à l'état sauvage dans les montagnes pyrénéennes est mal connu. Ainsi, une majorité des interviewés évalue entre 4 et 13 le nombre d'ours présents, là où ils sont en réalité entre 15 et 19.

Terrain

Frédéric Decaluwe,
Équipe Technique Ours de
l'Office National de la Chasse et
de la Faune Sauvage

Sur la trace des ours dans les Pyrénées

Quelles méthodes sont employées pour réaliser le suivi des ours lorsqu'ils ne sont pas équipés d'un émetteur ? Empreintes, poils, crottes, griffades, dégâts... permettent de connaître la population d'ours présente dans ce massif. Comment les hommes chargés de ce suivi s'y prennent-ils ?

Il existe deux types de suivi : le suivi indirect basé sur les indices laissés par les ours et le suivi direct des animaux équipés d'émetteur. Ce dernier est rare car les ours sont des animaux

Le suivi au cas par cas, dit extensif

Tout un chacun peut être amené à observer des indices de présences d'ours. Il est important de

Qui assure le suivi des ours dans les Pyrénées françaises ?

Le suivi de la population d'ours a été confié par le ministère en charge de l'écologie à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) en 1983. Il repose sur un réseau de correspondants bénévoles répartis sur l'ensemble de la chaîne, le Réseau Ours Brun (ROB). Ce réseau est animé par l'Équipe Technique Ours (ETO) de l'ONCFS qui centralise les données, en effectue la synthèse et diffuse les résultats.

sauvages : ils n'ont pas vocation à être équipé d'un émetteur en permanence. L'équipement d'un ours peut être envisagé à titre provisoire et exceptionnel, notamment pour un suivi scientifique, ce qui était le cas des cinq ours relâchés en 2006 dans les Pyrénées¹.

Aujourd'hui sur les 15 à 19 ours présents dans les Pyrénées, seuls trois sont équipés d'un émetteur. La connaissance de cette population repose donc principalement sur le suivi indirect.

les signaler à l'ETO². Ainsi un membre de l'ETO ou du ROB peut contacter l'observateur pour



appareil photo automatique



relevé d'empreinte

recueillir son témoignage et valider ou non l'information. Les vérifications concernent souvent des observations visuelles ou des empreintes.

Les dégâts sur les troupeaux domestiques ou les ruchers occasionnés par les ours pour se nourrir font l'objet d'une expertise de terrain par les agents de l'ONCFS ou du Parc National des Pyrénées. **L'expertise des dommages et des témoignages** renseigne sur la présence d'ours et participe ainsi à la connaissance de l'espace occupé par l'espèce (aire de répartition).

Le suivi systématique

Au printemps quand le sol est humide - donc favorable au relevé d'empreintes - et quand les ours se déplacent beaucoup, des **itinéraires** sont parcourus toutes les semaines afin de relever des indices sur des zones du massif fréquentées habituellement par les ours. Des appareils photos automatiques peuvent aussi être installés sur ces itinéraires.

A la même période, **des opérations de recherche simultanée d'ours** sont menées **dans le noyau occidental** pour estimer le nombre minimal d'individus. Cette technique permet de détecter la présence de plusieurs ours au même moment en parcourant des itinéraires simultanément

pendant plusieurs jours sur une zone déterminée.

Les stations de suivi ou pièges à poils sont constitués d'un appât alimentaire (maïs ou viande) suspendu à un arbre et d'un appât odorant placé dans un petit enclos de fil barbelé. L'ours doit passer sous le fil pour atteindre l'appât et y laisse généralement des poils que l'on recueille. Ce dispositif permet un suivi systématique sur une vaste zone.

Le suivi indirect permet de récolter **du matériel génétique** (les poils et les crottes contiennent de l'ADN). Leur analyse détermine l'espèce (est-ce bien des poils ou des crottes d'ours ?), la lignée



piège à empreintes



(souche pyrénéenne ou slovène), le sexe et dans certains cas l'identité de l'animal.

En recoupant ces informations avec les indices de présences simultanées, les tailles d'empreintes et les photos, il est possible de déterminer un effectif minimum d'ours détectés au cours de la saison, d'estimer certains paramètres démographiques de la population (survie, natalité) et la zone de présence de l'espèce sur le massif pyrénéen. Plus de 600 indices, essentiellement des empreintes, des dégâts et

des poils, sont validés chaque année.



(1) pour plus d'information sur le suivi des ours par GPS, voir Empreinte Ours N°1
(2) tél. : 05 62 00 81 08



piège à poils

Des nouvelles du loup

Alain BATAILLE,
animateur du réseau régional loup Pyrénéen
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

Le suivi hivernal 2007/2008 a été conduit dans la partie orientale des Pyrénées par le réseau Loup³. En tout, 21 itinéraires - sur les massifs du Carlit, du Madres et du Canigou - ont été prospectés systématiquement après chaque chute de neige.

Depuis 2002 la présence du loup était relevée de façon irrégulière (de 0 à 4 indices /an) dans le massif du Carlit. Pour la première fois, le loup a été détecté durant deux hivers consécutifs, signe d'une présence territorialisée de l'espèce. Le massif du Carlit devient ainsi la 25^{ème} « zone de présence permanente » de France, avec 31 indices durant l'hiver 2007-2008. Parmi ceux-ci, 25 relevés de traces ou observations visuelles ont permis de conclure à la présence d'au moins deux loups. Le suivi estival 2008 n'a pas permis de détecter de reproduction dans ce massif.

Durant l'hiver dernier, la présence de l'espèce a également été détectée dans les massifs du Madres (versant Audois, avec les traces d'un animal relevées à cinq reprises en mars) et du Canigou avec une observation visuelle ainsi que quatre pistes, dont deux de deux individus. Simultanément, des indices ont été détectés dans le Massif du Cadí (Generalitat de Catalunya). La mise en place du Réseau Loup depuis 2006 va permettre de suivre l'évolution de la présence de l'espèce en parallèle dans ces massifs, ceci en collaboration avec les biologistes catalans qui utilisent les mêmes procédures.

Si dans l'arc Alpin, l'expansion géographique se ralentit, ailleurs en France, l'aire de répartition de l'espèce progresse toujours spatialement. On note en particulier la présence du loup, au moins temporairement, dans le massif du Plomb du Cantal (photos et analyses génétiques d'un animal en début 2008). Les premiers indices recueillis dans la Montagne noire (Tarn), et le Mont Ventoux (Vaucluse) restent quant à eux à confirmer. Dans tous ces nouveaux départements, des agents de l'ONCFS ont été formés pour relever tous les types d'indices de présence.

(3) réseau de correspondants bénévoles animé par l'ONCFS et chargé de récolter des indices de présence de loup



massif du Carlit



Les premiers résultats de l'évaluation du plan ours

Dossier réalisé par
Claude Faber, journaliste.

En juin dernier, les missions d'enquête lancées à la demande de Nathalie Kosciusko-Morizet, secrétaire d'Etat chargée de l'écologie, ont rendu leurs premières conclusions. En toile de fond de ces travaux importants, une question primordiale : où en est la mise en œuvre du plan de restauration et de conservation de l'ours brun dans les Pyrénées ? A question difficile, réponses complexes. Pour y voir plus clair, Empreinte Ours consacre l'intégralité de son dossier au contenu de chaque rapport et examine également les bilans dressés par des acteurs de terrain.



Onze ans après le premier lâcher d'ours sur la commune de Melles en Haute-Garonne, Nathalie Kosciusko-Morizet, secrétaire d'Etat chargée de l'écologie, a considéré qu'il était

temps de faire le point sur le plan de restauration et de conservation de l'ours brun dans les Pyrénées. Partant du constat qu'il n'existait plus sur le terrain « les conditions de confiance entre les acteurs du massif pour une gestion sereine », la secrétaire d'Etat a profité de son passage à Toulouse, le 27 juillet 2007, pour lancer 4 missions simultanées :

- une mission d'évaluation à mi-parcours du Plan de restauration et de conservation de l'ours brun dans les Pyrénées françaises et l'évaluation au démarrage du Plan de soutien à l'économie agro-sylvo-pastorale ;
- une mission d'analyse destinée à améliorer la définition des territoires de présence des ours et au renforcement du suivi de la population d'ours, en s'appuyant sur des voyages d'études ;
- une consultation d'experts internationaux concernant le protocole « ours à problèmes » ;
- une mission pour formuler des propositions

de renforcement de l'aide au pastoralisme. Le 26 juin 2008, Mme Nathalie Kosciusko-Morizet est revenue à Toulouse pour installer le « Groupe national Ours dans les Pyrénées », instance de dialogue réunissant une quarantaine d'acteurs de terrain représentant des collectivités locales, des associations, des organisations professionnelles et des administrations. Si ce groupe doit permettre d'entretenir la concertation autour de la mise en œuvre du Plan, et de veiller à la coordination des divers travaux menés dans ce cadre, la première réunion a surtout été consacrée à une prise de contact et à la présentation des rapports des quatre expertises commandées. Quels étaient les objectifs et les contextes de ces missions ? Quelles méthodes ont été suivies ? Quelles en sont les conclusions ? Sous forme de questions-réponses, Empreinte Ours revient sur le contenu de ces rapports en tentant d'en discerner les principaux enseignements. Les suites à réserver aux propositions de ces rapports seront travaillées dans le cadre de cette instance de dialogue.



L'ensemble des rapports est téléchargeable sur le site Internet www.ours.ecologie.gouv.fr



Evaluation à mi-parcours du Plan de restauration et de conservation de l'ours et du Plan de soutien à l'économie agro-sylvo-pastorale

POURSUIVRE L'ACTION DANS LA CONCERTATION

Pourquoi cette évaluation ?

Le plan de restauration prévoyait une évaluation à mi-parcours. Mais, il faut également revenir sur le contexte général. Les lâchers de 2006 n'ont pas fait l'unanimité. Un grand nombre d'éleveurs dont la situation économique est difficile, et d'élus locaux ont exprimé leur désapprobation, adoptant souvent des positions radicales avec le souhait de voir les animaux présents cantonnés dans des territoires dédiés. Par ailleurs, le battage médiatique fait autour des lâchers a heurté de nombreuses sensibilités. Dans ce contexte relativement tendu, l'Etat s'interroge sur les moyens à mettre en œuvre pour que l'ours devienne réellement un élément fédérateur.



Concrètement, comment s'est-elle déroulée ?

Alain Escafre, membre du Conseil Général de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Espaces Ruraux, et Eric Binet membre du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable ont procédé sur le terrain à plus de deux cents entretiens individuels ou collectifs. Ils ont rencontré de nombreuses personnes directement concernées (dont beaucoup d'éleveurs ayant subi des dégâts), les différents responsables des organisations socioprofessionnelles ainsi que des associations. Ils ont ainsi échangé avec près de quatre-vingt éleveurs et bergers des Pyrénées. Les missions de terrain se sont déroulées au cours du 1er trimestre 2008.



Quelles sont les principales conclusions du rapport ?

- Le contexte général très tendu évoqué précédemment impose de porter une attention encore plus grande à la mise en place et la coordination des actions menées sur le terrain, ainsi que la communication. La création d'un lieu d'échanges entre éleveurs, protecteurs et administrations d'Etat apparaît nécessaire.
- La mission recommande la mise en place d'un chef de projet ou d'un délégué interministériel auprès du Préfet du massif pyrénéen afin d'assurer les liaisons, les médiations ou encore les ajustements stratégiques.
- Il apparaît nécessaire de recadrer les missions de l'Equipe Technique Ours de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, dont le spectre d'activités actuel est trop large.
- Un gros effort financier a été fait pour aider les éleveurs à s'équiper pour prévenir les attaques éventuelles, et il faut que l'Etat maintienne ces budgets. D'autant plus que certaines zones restent encore vulnérables, ce qui explique d'ailleurs les tensions sur le terrain.
- Il faut revoir et simplifier le dispositif d'indemnisation des dégâts d'ours, afin de bien distinguer les petits des gros dégâts.
- Il faut concentrer les efforts de prévention des risques sur les zones où cela semble le plus utile.
- Il faudrait aussi prévoir une réglementation de la chasse appropriée et concertée chaque année, dans des zones limitées autour des tanières et fréquentées par les ourses.



- Le protocole « ours à problèmes » mérite d'être revu pour offrir des réponses plus appropriées dans le cas d'ours plus prédateurs que la moyenne.
- Il faut essayer d'encourager la fréquentation

par les ours des zones forestières favorables, les zones de présence préférentielles.

- Il faut « stabiliser » la population ursine dans les Pyrénées centrales avec la protection de l'ourse Hvala (protection pour elle et ses oursons mais aussi contre les dégâts qu'elle peut provoquer). A l'Ouest, la mission souhaite que soit étudiée la faisabilité d'un renforcement avec des femelles provenant des Monts Cantabriques en Espagne. Quoi qu'il en soit toute réintroduction suppose expertise partagée, appui des populations locales et évaluation approfondie. Les lieux doivent être choisis avec soin, dans des secteurs actuellement fréquentés par les ours.

Définition des territoires de présence des ours

INCITER L'OURS A VIVRE SUR LES TERRITOIRES QUI CONVIENNENT A TOUS

Qu'a-t-on demandé à cette mission ?

Il lui a été demandé de mieux définir les territoires de présence des ours afin de permettre une meilleure cohabitation entre les ours et les populations locales. Pour mener à bien ses travaux, la mission s'est appuyée sur des voyages d'études. Elle a étudié ce qui se fait dans des pays concernés par une présence d'ours en rencontrant plusieurs acteurs locaux, afin d'en tirer des conclusions susceptibles de faire évoluer la situation en France.

Qui s'est rendu à l'étranger et dans quelles conditions ?

Denis Laurens et Georges Ribière, membres du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable, ont conduit pour chaque voyage une délégation d'une quinzaine de personnes composée d'élus locaux, de représentants des éleveurs et/ou bergers, de représentants des chasseurs, d'associations et de fonctionnaires. Au total, une quarantaine de personnes a participé à ces voyages. Quatre déplacements ont été effectués : en Espagne dans les Monts Cantabriques en novembre 2007, en Italie dans la région du Trentin-Haut-Adige en décembre 2007, en Slovénie dans le secteur de Kocevje en février 2008 et aux Etats-Unis dans le Montana, fin février 2008. Ces voyages d'études ont été complétés par des

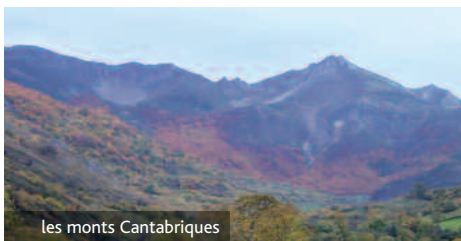
entretiens individuels et collectifs dans les Pyrénées, en coordination avec l'équipe de la mission présentée précédemment.



délégation française en Slovénie

Comment cela se passe-t-il dans les autres pays ?

Avant tout, il n'y a pas un seul endroit où la cohabitation entre l'ours et les activités humaines ne pose problème. Tous les pays visités ont mis en place des plans de gestion des populations d'ours sans que la présence de l'ours soit remise en question. Et dans la majorité des cas, l'ensemble des acteurs, éleveurs et chasseurs compris, travaille dans la concertation et le partenariat. Les Asturies, le Trentin et le Parc de Yellowstone prouvent que la présence de l'animal n'est pas incompatible avec une forte activité touristique, d'autant plus que l'image de l'ours est largement utilisée. Ce constat a d'ailleurs incité la mission à proposer d'étudier de plus près les apports économiques et touristiques de la présence de l'ours dans les Pyrénées. Un point important à souligner : les agressions directes de l'ours sur l'homme sont très rares, et le cas des « ours à problèmes » est rapidement géré par des équipes d'intervention.



les monts Cantabriques

Ces voyages ont-ils permis de mieux définir le territoire des ours dans les Pyrénées ?

Les enseignements tirés de ces voyages ont contribué à cette définition. La mission a écarté l'option de « cantonner » les ours pour des raisons techniques et budgétaires, mais aussi

biologiques et sociales. Plutôt que de chercher à les parquer, il est préférable de les encourager à fréquenter certaines zones qui leur conviennent, à savoir des secteurs très forestiers. Cette hypothèse implique une adaptation de la gestion forestière, une participation des chasseurs, l'amélioration des ressources alimentaires pour l'ours (la question du nourrissage des ours doit être étudiée), et le renforcement des dispositifs de protection pour les éleveurs. Parmi les zones les plus favorables à la présence des ours, on peut citer le Béarn à l'Est des Pyrénées-Atlantiques, les Pyrénées centrales (Haut Comminges en Haute-Garonne, Couserans dans l'Ariège et Val d'Aran en Espagne), et une autre zone aux confins de l'Ariège, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales.



Le protocole « ours à problèmes » à l'étude

CONSERVER LA MÊME STRATÉGIE

Avant tout, qu'est-ce qu'un ours à problèmes ?

Il s'agit d'un animal ayant un comportement qui entraîne une situation de conflit avec l'homme, par exemple un ours anormalement prédateur sur des troupeaux protégés ou se montrant agressif envers l'homme.

Qu'est-ce que le protocole « ours à problèmes » ?

Il s'agit d'une stratégie d'intervention qui prévoit trois grandes étapes : 1- l'intensification du suivi et l'identification de l'animal concerné, 2- l'utilisation de techniques d'aversion (mesures de protection des troupeaux, effarouchement...) 3- l'élimination (par capture ou destruction directe) de l'animal et son remplacement par un autre.

En quoi consistait cette mission et qu'attendait-on d'elle ?

A la suite des nombreux dommages aux troupeaux provoqués par l'ourse Francka (aujourd'hui décédée accidentellement), cinq biologistes européens (M. Jonozovic de Slovénie, P. Genovesi d'Italie, G. Palomero d'Espagne, J. Rauer d'Autriche et J. Swenson de Norvège) spécialistes dans le suivi et la gestion de populations d'ours brun dans leur pays, ont été consultés par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage pour donner leur avis sur le comportement de cette femelle et sur le protocole français d'intervention pour les « ours à problèmes ». Trois questions leur ont été posées : Considérez-vous que les différents aspects du comportement de l'ourse Francka sont comparables à ceux que vous observez dans les populations d'ours que vous suivez ? Concernant le comportement de prédation sur les troupeaux domestiques de l'ourse Francka, avez-vous observé des situations comparables ? Quelles remarques ou suggestions concernant le protocole français de gestion d'ours à problèmes feriez-vous ?

Quels sont les avis des experts ?

Dans l'ensemble, les biologistes ont considéré que l'ourse Francka se comportait comme la grande majorité des ours bruns qu'ils suivent. Le niveau de prédation sur le cheptel domestique est comparable à ce qu'ils observent en Norvège ou en Autriche lorsque les troupeaux ne sont pas protégés. Par ailleurs, les experts ont considéré que les grands déplacements de l'animal observés en 2007 étaient certainement dus à l'absence de partenaires sexuels dans la zone occupée par cette femelle pendant la période du rut. Quant au protocole mis en place par la France, similaire à celui d'autres pays, aucune modification n'a été suggérée.





Propositions pour le renforcement de l'aide au pastoralisme

DES AIDES ENCORE PLUS CIBLÉES ET PLUS EFFICACES

Quel rapport avec le plan de restauration de l'ours ?

Le plan de soutien à l'économie agro-sylvo-pastorale est indépendant du plan de restauration de l'ours mais il le complète dans la mesure où il concerne essentiellement l'activité pastorale, qui elle-même est concernée par l'ours. Il vise principalement à valoriser les activités, les produits et les espaces pastoraux, contribuant ainsi à l'équilibre économique des exploitations. Ce plan de 50 millions d'euros sur la période 2007-2013 prévoit entre autres d'accroître la présence humaine sur les estives, d'aider les structures collectives et de rendre les filières encore plus compétitives. En contribuant à la vitalité des exploitations, ce plan de soutien doit aussi permettre de faciliter la coexistence entre l'activité pastorale et l'ours.

Que recherche l'Etat à travers de nouveaux ajustements apportés au plan de soutien ?

Il s'agit principalement de renforcer l'efficacité des aides au pastoralisme, de mieux prendre en compte les spécificités du massif pyrénéen et d'améliorer l'action administrative.

Quelles sont les propositions formulées ?

La Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt de Midi-Pyrénées qui a réalisé cette mission d'étude a proposé d'élaborer une stratégie au niveau de chaque département afin de s'adapter au mieux aux réalités du terrain. De plus, les aides de l'Etat doivent être incitatives si l'on tient compte de l'importance des investissements pastoraux et de leur faible rentabilité. La mission d'étude a aussi insisté sur la nécessité de mieux soutenir la filière ovine (tant au niveau de la production qu'au stade de la commercialisation) et de développer des produits sous des labels de qualité. Dernier point important évoqué : les professionnels du pastoralisme sont invités à mieux se structurer afin de porter ensemble leurs projets.



POINTS DE VUE

LES ÉVALUATIONS DES ASSOCIATIONS DE TERRAIN

Parallèlement aux missions ministérielles, plusieurs associations ont, elles aussi, dressé leurs bilans. En voici quelques éléments phares, sachant qu'il est difficile de résumer dans le détail ces bilans souvent très pointus. Pour plus de détails, nous vous invitons à télécharger les documents complets disponibles sur les sites Internet des associations.

Le bilan de France Nature Environnement et ses associations membres pyrénéennes FIEP – Groupe ours Pyrénées, Nature Midi-Pyrénées, Nature Comminges, Comité écologique ariégeois, UMINATE, Sepanso Béarn

Le plan ministériel réalisé en 2006 a été fait a minima. Pour maintenir une population d'ours dans les Pyrénées, il faut réintroduire plus d'ours, faire des lâchers dans le Béarn et impérativement remplacer les ours mortes dernièrement (Cannelle, Fancka et Palouma). Il faut lâcher de nouveaux ours de suite, dans des sites favorables, en donnant la priorité à la qualité et à la tranquillité du milieu de vie de cette espèce ainsi qu'à la cohabitation avec l'élevage. Aucun protocole lié au comportement de l'ours ne permettra d'éviter les dommages sur les troupeaux non protégés. Pour que les agriculteurs et les ours puissent vivre ensemble, il faut que les différentes mesures (chiens de protection, présence permanente des bergers ...) soient favorisées par des aides pérennes et qu'elles soient réellement mises en place sur le terrain, grâce à une animation départementale. L'assouplissement des règles de gestion forestière en zone à ours n'aurait pas dû avoir lieu. Il faut maintenir une futaie irrégulière et diversifiée, et limiter l'accès des zones sensibles. Concernant la chasse, tout en intensifiant la sensibilisation des chasseurs, il faut assurer des zones de quiétude automnale pour l'ours, en réglementant la chasse en battue dans les zones



recherche d'indices d'ours

d'alimentation, en protégeant les sites vitaux. Le suivi des animaux focalisé sur la télémétrie a montré ses limites quant à l'estimation des effectifs et la protection des ours. Il faut revenir au suivi par des méthodes indirectes. Il faudrait également créer un conseil scientifique pour éclairer les décideurs politiques. Le ministère devrait mieux communiquer auprès de la presse régionale, être plus réactif, seule façon de contrer la désinformation actuelle.

Le bilan de Ferus, Pays de l'ours-Adet, WWF

Les lâchers d'ours étaient indispensables pour la survie de l'espèce sur le territoire français, mais le nombre d'ours introduits reste insuffisant. La concertation préalable doit être prolongée par la création d'instances permanentes d'échanges et de concertation. Les Pyrénées sont un milieu naturel favorable pour l'ours. Il faut cependant des dispositions relatives à la tranquillité de l'espèce plus efficaces. La loi actuelle est impuissante pour empêcher les dérangements volontaires de l'ours. Par ailleurs, la forêt ne doit pas faire l'objet d'exploitations brutales et les méthodes de débardage « douces » doivent être privilégiées. Point important : il faut



débardage par câble

continuer le programme de restauration en faisant mieux, en particulier en préservant mieux la forêt pyrénéenne et en soutenant un pastoralisme intégrant la présence l'ours dans sa gestion. Il faut de nouveaux lâchers dans des zones appropriées (près d'ours déjà installés), réalisés discrètement afin de préserver la tranquillité et la sécurité des animaux. Il faut consolider le suivi de la population ursine en renforçant le réseau d'observateurs. La question de l'ours ne doit pas être confisquée par les montagnards, la biodiversité est l'affaire de tous.

Le bilan de l'ADDIP, coordination pyrénéenne

Les Pyrénées ne sont pas naturelles, elles sont le fruit d'une coévolution du travail de la nature et de l'homme. Les éleveurs pyrénéens sont considérés comme des « jardiniers des montagnes » et non plus comme de véritables producteurs. Le territoire, qu'ils ont concouru à façonner se retrouve favorable à la présence des prédateurs et ils en subissent les conséquences. La biodiversité liée aux systèmes agropastoraux n'est pas suffisamment prise en compte. L'ours brun n'est pas une espèce menacée et la défense de cet animal masque la réalité socio-économique. L'ours n'est pas non plus le garant de la qualité des milieux qu'il fréquente. Les importations d'ours dans les Pyrénées n'ont pas de caractère obligatoire. La défense de l'animal, infondée scientifiquement, relève d'une démarche partisane et commerciale. Certaines associations voient l'ours comme une « machine-à-sous » sous prétexte que l'animal pourrait avoir une valeur économique et touristique. Un lobbying en faveur des grands prédateurs est assuré de façon conséquente auprès de l'État et de la commission européenne. Toute forme de cohabitation avec les grands prédateurs doit être refusée, ainsi que l'ensauvagement du massif. Il doit y avoir un dialogue avec l'État pour continuer à faire des Pyrénées un lieu de production alimentaire de qualité, un lieu de biodiversité à visage humain et un lieu d'externalités positives.





En Bref

La concertation et le dialogue se poursuivent...

Madame Nathalie Kosciusko-Morizet, Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie, a installé à Toulouse le 26 juin 2008 le Groupe National Ours dans les Pyrénées. La première réunion du groupe a été consacrée à une prise de contact et à une présentation des rapports des quatre expertises que la Secrétaire d'Etat avait commandées avec le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche à l'été 2007. La composition du groupe permet la représentation de tous les acteurs – élus, professionnels de l'agriculture, de la forêt et du tourisme, chasseurs, associations de protection de la nature et de l'environnement, services de l'Etat – et de tous les départements concernés. A la demande d'un certain nombre d'instances concernées, la composition a été élargie pour permettre une meilleure représentativité. Dans sa nouvelle composition, le groupe sera réuni le 18 décembre 2008 par le



préfet de la région Midi-Pyrénées, préfet coordonnateur de massif. La commission d'indemnisation des dommages d'ours du parc national des Pyrénées a été réunie à plusieurs reprises durant l'année 2008 (le 5 mars, le 16 juin et le 18 novembre). Les commissions des différents départements pyrénéens se réuniront en fin d'année pour examiner les dommages de l'été dont l'expertise n'a pas permis une conclusion certaine ou pour lesquels la décision de l'administration concernant l'indemnisation fait l'objet d'une contestation de la part des propriétaires concernés.

préfet de la région Midi-Pyrénées, préfet coordonnateur de massif. La commission d'indemnisation des dommages d'ours du parc national des Pyrénées a été réunie à plusieurs reprises durant l'année 2008 (le 5 mars, le 16 juin et le 18 novembre). Les commissions des différents départements pyrénéens se réuniront en fin d'année pour examiner les dommages de l'été dont l'expertise n'a pas permis une conclusion certaine ou pour lesquels la décision de l'administration concernant l'indemnisation fait l'objet d'une contestation de la part des propriétaires concernés.

Le plan de soutien à l'économie agro-sylvo-pastorale pyrénéenne

Il marque une forte volonté des pouvoirs publics de soutenir l'activité pastorale pyrénéenne. 50 millions d'euros sont budgétés pour la période 2007-2013. L'arrêté national concernant ce dispositif a été signé conjointement par les ministres de l'agriculture, du développement durable, et du budget le 10 avril 2008. Il a été complété par une circulaire le 14 mai détaillant les différents cahiers des charges afférents aux mesures soutenues. En juin, le taux d'intervention pour le financement des améliorations pastorales a été clarifié pour chacune des trois régions.

Ourse Cannelle : le chasseur relaxé

Le procès du chasseur qui avait tué en novembre 2004 Cannelle (la dernière femelle de souche pyrénéenne), s'est ouvert le 12 mars dernier devant le tribunal correctionnel de Pau. Il s'agit du premier procès jamais organisé sur ce chef d'accusation en France. Le 21 avril, la relaxe du chasseur a été prononcée.

Trois arrêtés concernant la chasse cassés

Lors de son audience du 27 mars, le tribunal administratif de Pau a prononcé l'annulation de trois arrêtés préfectoraux relatifs à l'ouverture et à la fermeture de la chasse dans le département des Pyrénées-Atlantiques pour les campagnes 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008, jugeant que les mesures de protection de l'ours étaient insuffisantes.

Accident de chasse concernant l'ours Balou

Balou, ours lâché en 2006 dans les Pyrénées dans le cadre de la mise en oeuvre du plan de restauration et de conservation de l'Ours brun, a été blessé le 7 septembre par le tir d'un chasseur lors d'une battue au sanglier sur la commune de Prades en Ariège.



Les traces relevées et la photo prise le 28 septembre grâce à un appareil photo automatique, indiquent que la patte avant droite a été touchée car elle n'est pas posée au sol. L'ours semble malgré tout dans un état de santé stable, il effectue régulièrement des déplacements nocturnes parfois conséquents. Selon les opportunités, une capture de l'animal sera tentée pour examiner sa blessure et lui retirer son collier émetteur.

Les brèves ont été rédigées par
Dominique Gentier et Évelyne Sanchis,
Direction Régionale de l'Environnement de Midi-Pyrénées

Accident dans le Val d'Aran

Lors d'une battue dans le Val d'Aran, un chasseur a été blessé par un ours, l'ourse Hvala. Une réunion du groupe technique de coopération Franco-Espagnole-andorrane s'est tenue à Barcelone le 13 novembre 2008 à ce sujet. D'après les éléments recueillis par les autorités locales et notamment le témoignage du chasseur concerné, l'attaque de l'ours semble liée à une erreur de comportement du chasseur (cri alors que l'ourse s'éloignait après être passée à quelques mètres sans le voir). L'animal ne peut donc pas être considéré comme un ours familier, agressif ou dangereux. C'est pourquoi, le groupe technique a recommandé de ne pas capturer l'ours, que ce soit pour un retrait définitif ou un déplacement.

L'ours Boutxy percuté par un minibus

Le 15 août 2008 au matin, un ours qui traversait une portion à quatre voies de la RN 20 à Mérens-les-Vals, dans le sud de l'Ariège, a été percuté par un minibus. Aucun des passagers n'a été blessé. Le 30 août, un ours se déplaçant en boitant a été observé sur une estive à la limite des communes d'Orlu et de Mérens-les-Vals. Le 26 septembre, les résultats des analyses génétiques des poils prélevés sur le lieu de l'accident indiquent que l'ours concerné est l'ours Boutxy, ours natif des Pyrénées.



Paroles d'ours

Durant l'été 2008 l'association FERUS a proposé un programme de bénévolat dans les Pyrénées, « parole d'ours » dont les objectifs ont été notamment de délivrer à la population locale et aux gens de passage une information éclairée sur l'ours mais aussi de recueillir le ressenti des personnes présentes même temporairement dans ces montagnes. De juin à septembre, des bénévoles ont donc parcourus les Pyrénées. Il ressort de cette expérience un besoin fondamental d'écoute des habitants et de renseignements objectifs sur l'ours dans les Pyrénées.

Symposium Life Coex 2008 à Luchon

Dans le cadre du programme européen « Life-Coex » dont l'objectif est d'améliorer la coexistence entre les grands carnivores et l'agriculture dans l'Europe du Sud, l'association Pays de l'Ours-Adet a organisé du 15 au 17 mai 2008 à Luchon en Haute-Garonne un colloque international intitulé « Des ours, des loups et des hommes : initiatives européennes pour la cohabitation et la valorisation ». 140 participants spécialistes, techniciens, scientifiques et représentants d'associations venus de 18 pays européens ont partagé expériences et réflexions autour de la cohabitation, de l'écotourisme et de la valorisation des productions locales liée à la présence de l'ours et/ou du loup.

Colloque Pastoralismes, Biodiversités, Paysages



Le Parc National du Mercantour a organisé, avec ses partenaires du monde agricole et des espaces protégés, un colloque au sujet des pastoralismes, des biodiversités et des paysages, qui s'est tenu les 28, 29 et 30 octobre 2008 à Valdeblore dans les Alpes Maritimes. La question de la cohabitation avec les grands prédateurs a été largement débattue.

Baisse des dommages d'ours

En 2008, les dommages d'ours ont fortement diminué par rapport à l'an passé notamment du fait de la mort de l'ourse Francka mais également grâce à la mise en place de mesures de prévention contre les attaques d'ours (comme sur l'estive de Melles en Haute-Garonne par exemple).

Côté Autriche centrale



ours à proximité d'un parc

Moyens nécessaires à la conservation des ours

Au cours du 19^{ème} siècle, les dernières populations d'ours bruns présentes en Autriche ont été exterminées. Des individus solitaires ont continué à pénétrer sur le territoire autrichien depuis la Slovénie. A partir de 1950, le nombre d'ours répertoriés dans la province de la Carinthie, au sud de l'Autriche, a augmenté en même temps que ce nombre progressait en Slovénie. Aujourd'hui, on pense que plusieurs ours, vraisemblablement tous des mâles car il n'y a aucune reproduction, vivent en Carinthie et traversent régulièrement les frontières de la Slovénie et de l'Italie.

En 1972, un jeune mâle a migré de la Slovénie vers l'Autriche Centrale, puis s'est installé à la frontière de l'Autriche Inférieure et de la Styrie. La présence de cet ours isolé a incité les chasseurs et les protecteurs de la nature à réintroduire d'autres ours. Entre 1989 et 1993, le WWF autrichien a relâché 3 ours (1 mâle et 2 femelles) sur le domaine vital de ce mâle. En 1994, deux ours causant des problèmes ont été éliminés. Les lâchers ont alors été stoppés. Les

efforts de conservation de l'ours se sont ensuite concentrés sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de gestion.

Le suivi du développement de la population issue des 4 ours a été effectué selon les méthodes de suivis traditionnelles, télémétrie et par identification génétique. Entre 1991 et 2006, trente et un oursons sont nés. Le développement de population a subi plusieurs variations ; la population maximale a été atteinte en 1999 avec 12 ours ; depuis 2002, la tendance a été constamment à la baisse. Des indices classiques et génétiques relevés en 2008 pourraient attester de la présence de seulement deux mâles âgés de 19 et 7 ans dont les domaines vitaux sont espacés de 100 km.

Le taux de mortalité des ours en Autriche Centrale est élevé par rapport à celui d'autres populations d'ours. C'est particulièrement vrai pour les jeunes d'un à deux ans. Les causes de mortalité sont rarement connues : une femelle morte dans un accident naturel, deux ours à

Georg Rauer, Institut de Recherche d'Ecologie, Université de médecine vétérinaire à Vienne, Autriche avocat d'ours pour la Basse-Autriche et la Styrie

problème tués légalement et un ourson orphelin, qui souffrait d'une hydrocéphalie interne. La dispersion, sur laquelle on est bien informée, ne peut pas être la raison du faible nombre d'ours restants. Ces ours ont élargi l'aire de distribution des ours en Autriche Centrale mais n'ont pas disparu. L'habitat apparaît approprié : tous les ours observés ou capturés étaient dans une bonne condition physique ; la taille moyenne des portées est bonne (2,4 oursons) ; les femelles se reproduisent jeunes (3 des 4 femelles nées en Autriche Centrale ont eu leurs premiers petits à l'âge de 3 ans). Depuis 1994 circulent des rumeurs à propos d'ours tués illégalement. Deux ours suivis par télémétrie ont disparu sans laisser aucune trace en 1994 et 1998. Le trophée d'un ours âgé de 1 an, trouvé dans la maison d'un chasseur local et prétendument tué en Roumanie, s'est avéré être un ourson d'une des femelles réintroduites. Ce qui motive l'abattage illégal d'ours n'est pas clairement défini. Les raisons possibles sont : le trophée de chasse ; l'opposition au plan ours ou aux ours et aux carnivores en général (ces espèces étant considérées comme dérangeantes pour la chasse et/ou les pratiques agricoles) ; et la confusion avec un sanglier lors de chasse nocturne sur sites d'appâtage. Au cours des 10-15 dernières années, les sangliers se sont multipliés dans la zone de présence d'ours. Des chasseurs rapportent qu'ils ont déjà visé des ours avant de comprendre leur erreur. On ne sait pas combien d'ours ont été tués, peut-être seulement quelques-uns, peut-être plus de 10. Il est évident que dans une si petite population quelques disparitions augmentent considérablement le risque d'extinction.

Sans un renforcement, la population d'ours d'Autriche centrale est condamnée à disparaître dans un futur proche. Des mâles isolés qui se dispersent peuvent continuer à s'installer en Autriche centrale mais tant que le gouvernement slovène n'appuie pas l'expansion de la population d'ours des Alpes dinariques vers les Alpes, on peut s'attendre à ce qu'aucune femelle ne vienne s'installer en Autriche centrale. Pour sauver les ours d'Autriche centrale, le WWF autrichien et deux "avocats d'ours" pour cette région (ils effectuent la surveillance et les constats des dommages ; ils sont financés





mais non employés par l'administration provinciale et fédérale) recommandent un renforcement qui servirait de point de départ du repeuplement des Alpes orientales. Le projet est de relâcher 10 ours dans la zone de présence des 2 mâles restants. Le WWF autrichien cherche des partenaires pour cette opération, l'expérience du début des années 90 ayant révélé les difficultés à gagner l'acceptation de

sont responsables de la protection des ours en Autriche. Jusqu'ici la gestion s'est concentrée sur la surveillance du nombre d'ours et l'administration des problèmes provoqués par les ours. Le plan de gestion national évite de donner l'ensemble des objectifs concernant la démographie ou la distribution des ours en Autriche. Les gouvernements provinciaux ne sont pas complètement investis dans la conservation active d'une population autrichienne d'ours et les autorités/agences fédérales ne peuvent pas légalement prendre d'initiative. Les autorités provinciales ne se sentent pas obligées de fournir des fonds destinés à l'indemnisation des dommages et les mesures de protection. Dans la plupart des provinces situées dans la zone de présence des ours, ce sont les organisations de chasseurs qui financent une assurance contre des dommages d'ours à titre de contribution volontaire à la protection de l'ours.

la Styrie déclarent qu'ils ne sont pas contre le renforcement en général mais qu'avant de prendre cette décision, les causes de la disparition des ours doivent être intégralement révélées. Les chasseurs ne devront pas être punis sans preuve et il n'y a aucun sens à réintroduire des ours qui disparaîtront aussi vite que les précédents. Le comportement discret de l'ours rend difficile la collecte d'informations sur les causes normales de mortalité de cet animal ; les destructions illégales seraient cachées par les contrevenants et ne font pas l'objet d'enquêtes approfondies. Exiger l'impossible semble être une bonne stratégie afin de repousser toute décision.



lâcher d'ours

la population locale qui s'était sentie envahie par les « rêves de quelques illuminés écologistes naïfs ». Les enquêtes récentes menées auprès de la population vivant dans les zones de présence des ours ont montré qu'une proportion élevée de personnes (environ 70 %) est favorable à l'idée de réintroduire de nouveaux ours.

Les chasseurs démentent que des ours aient été tirés illégalement et ils doutent des résultats du suivi de la population. Les neuf associations de chasseurs provinciales ont récemment confirmé leur position en déclarant que les « ours sont bienvenus en Autriche du moment qu'ils y viennent tout seuls ». La fragmentation administrative de l'État fédéral autrichien complique le processus de mise en œuvre du projet de renforcement. En raison d'un fort lobbying en Haute-Autriche, le ministre de la province concernée a énoncé que 3 ours pouvaient être lâchés en Haute-Autriche à condition que la Styrie et la Basse Autriche acceptent de lâcher les 7 autres ours. Les ministres des provinces de la Basse Autriche et de

Le danger d'extinction imminent exige une action urgente. Juste répéter le premier projet de réintroduction n'est pas la bonne réponse. Le besoin d'améliorations est évident : (1) un engagement fort des représentants politiques, (2) des objectifs internationaux précis concernant la population d'ours, (3) la constitution d'une équipe de responsables du projet plus étoffée, soutenue par plusieurs O.N.G. et par les autorités provinciales, (4) améliorer la participation de tous les acteurs et des populations locales à la gestion des ours.



La directive européenne "Habitats" exige des Etats membres qu'ils atteignent un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats énumérés dans ses annexes. L'Autriche doit agir afin d'améliorer l'état de conservation des ours sur son territoire. La réglementation prévoit que les gouvernements provinciaux



Programme de restauration et conservation de l'Ours brun dans les Pyrénées

Programme de restauration et de conservation de l'Ours brun dans les Pyrénées

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire

Préfet de région Midi-Pyrénées, préfet coordonnateur de massif

Préfets des départements de l'Ariège, de l'Aude, de la Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées, des Pyrénées-Atlantiques, des Pyrénées-Orientales

Directions régionales de l'environnement d'Aquitaine, de Languedoc-Roussillon, de Midi-Pyrénées

Directions régionales de l'agriculture et de la forêt d'Aquitaine, de Languedoc- Roussillon, de Midi-Pyrénées

Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture de l'Ariège

Directions départementales de l'agriculture et de la forêt de l'Aude, de la Haute- Garonne, des Hautes-Pyrénées, des Pyrénées-Atlantiques, des Pyrénées-Orientales

Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale Pyrénées

Office national de la chasse et de la faune sauvage

Office national des forêts

Parc national des Pyrénées

Directeur de la publication : André Bachoc

Comité de rédaction : pôle de compétences interrégional des services et établissements publics de l'État sur le programme ours

Crédits photo : Fabrice Aliacar, Alain Bataille, Blizzard Production, Patrick Cabrol, Stéphane Carbonnaux, Damien Coreau, Diren Midi-Pyrénées, Daniel Dubreuil, Équipe technique ours (ONCFS), Fédération départementale des chasseurs de la Haute-Garonne, FERUS, Belarmino Fernández Fervienza, Dominique Gentier, Jean-Pierre Larvol, Yan Le Portal, Office National des Forêts, Parc National du Mercantour, Philippe Piérini, Préfecture Midi-Pyrénées, Georges Ribière, Georg Rauer, Évelyne Sanchis, Service départemental 64 de l'ONCFS, Jérémie Troietto

Conception & mise en page : lmb conseil & Evolution Graphique

Impression : Korus édition